



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, tenue en la salle des délibérations sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, le 19 février 2007 à 19 h 30 et à laquelle ont participé :

Mesdames et Messieurs Denis Langlois, maire
Thérèse Gagnon, conseillère
Sylvain Naud, conseiller
Pierre Jobin, conseiller
Rose-Line Lavoie, conseillère
Sabrina Moisan, conseiller
Claude Girard, conseillère
Eddy Alain, directeur général

RÉSOLUTION #28-19-02-07

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 367 ENTRE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec propose le réaménagement d'une portion de 3.7 kilomètres de la Route 367 entre les municipalités de Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf est située au nord de la MRC de Portneuf qui fait partie de la région de la Capitale Nationale;

CONSIDÉRANT QUE puisque le nombre de résidants est demeuré sensiblement le même de 1940 à aujourd'hui, soit 1100 en 1940 et 1000 en 2007, l'amélioration des liens d'accès à la Ville de Québec n'a pas eu d'effets sur le plan démographique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il devient de plus en plus dangereux de circuler sur le tronçon de la Route 367 en raison de l'augmentation de l'achalandage, des résidences en bordure dudit chemin et surtout la configuration des courbes de la portion visée par les travaux;

CONSIDÉRANT les accidents répertoriés dans le secteur dont certains mortels;

CONSIDÉRANT QU'on ne doit pas contrôler l'étalement urbain en maintenant les routes dangereuses en périphérie de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des limites de vitesse sur la Route 367 telle que proposée par le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale Nationale ne donnerait pas les résultats escomptés mais plutôt d'enclaver une population;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la Route 367 diminuera l'achalandage sur la Route 365 qui traverse le centre ville de Pont-Rouge et dont le problème est reconnu par la MRC de Portneuf dans le nouveau schéma d'aménagement 2007. Ces travaux pourraient retarder la nécessité d'une voie de contournement du centre ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Route 367 est aussi un lien nécessaire entre nos citoyens, commerçants et industries avec la capitale notamment :

- besoins en services de santé qui sont concentrés à Québec;
- achats de biens et services;
- activités de loisirs et de culture;
- transports de matières premières dont les produits forestiers (bois en longueur, bois de chauffage, matériaux de construction, etc.);
- livraison des maisons préfabriquées de l'usine Lortie Construction dans les développements résidentiels de la Ville de Québec et de ses arrondissements;
- exportation des produits agricoles vers les marchés;

CONSIDÉRANT QUE le tracé projeté aura un impact positif tant qu'à la diminution du risque d'accidents et augmentera la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT les objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf concernant le réseau routier supérieur soit :

- maintenir la fluidité de la circulation et la sécurité d'utilisation.
- exercer une meilleure coordination des intervenants en matière de planification des accès et de gestion de l'urbanisation.
- maintenir la qualité environnementale des résidents en bordure des réseaux routiers.
- prévenir la pression de l'urbanisation sur le développement des abords des routes et la prolifération des accès.
- protéger le système routier et lui conserver son rôle de soutien à l'activité économique.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu majoritairement que la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf :

- 1° Recommande la réalisation du projet de réaménagement de la Route 367 tel que proposé par le ministère des Transports du Québec.
- 2° Que des règles strictes soient adoptées concernant l'interdiction de construire en bordure du nouveau tronçon afin d'éviter que la même problématique se répète dans le futur.



Eddy Alain
Directeur général